

Lettre ouverte à Christine ALBANEL ministre de la Culture et de la Communication

Madame la Ministre,

Les riverains du Parc Longchamp et au delà, toute la population de Marseille ne pourraient accepter que soient engagés les travaux de réalisation du projet de parking de 500 places par la société Q-Park qui bénéficie pour cela d'une délégation de service public de la Communauté Urbaine de Marseille (CUM) et à qui le préfet de région a délivré une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques (autorisation N° AC 013 055 08 MA 015 en date du 6 août 2008).

Ces travaux s'ils étaient réalisés impliqueraient notamment :

- la destruction de 22 arbres remarquables et vénérables appartenant aux espèces rares importées au moment de la construction du parc (Celtis, Liquidambers, Tulipiers de Virginie, Platanes, Buis de Mahon),
- la condamnation, à cause du stress hydrique conséquent aux travaux, des autres arbres sur une superficie représentant le quart de la superficie du jardin.

Ils signifieraient un coup fatal porté à ce patrimoine historique, culturel et paysager, dernier poumon de Marseille fréquenté chaque année par un million de visiteurs. Coup fatal auquel s'ajoutent, pour les quartiers situés à la périphérie du parc, toutes les nuisances prévisibles en matière d'aggravation des conditions de pollution de l'air et d'aggravation de la circulation automobile pour lesquelles les études d'impact n'ont pas été effectuées.

Une telle catastrophe n'est possible que parce que l'autorisation accordée sous votre autorité, entachée de nombreux vices de forme et de procédure, a en outre été délivrée au mépris des dispositions tant du POS que des codes de l'Urbanisme et du Patrimoine.

En novembre 2007, la commission nationale des monuments historiques placée sous votre autorité avait, sur ce projet, donné un avis défavorable. Qui oserait prétendre que les raisons pour lesquelles l'autorisation avait alors été refusée auraient été depuis en quoi que ce soit modifiées ?

Un nombre plus que significatif de citoyens et citoyennes résidant dans les quartiers périphériques du Parc Longchamp ont signé et adressé le 17 octobre au préfet de la région PACA un recours gracieux établissant toutes les raisons qui auraient dû conduire au retrait de l'autorisation de construire délivrée.

Cette exigence est restée sans réponse.

Dés lors, ils ne voient aujourd'hui d'autre issue que de recourir aux instances de la

juridiction administrative afin que la loi soit respectée et que l'autorisation délivrée le 6 août 2008 soit annulée.

En leur nom et au nom de tous ceux et celles qui, à Marseille, demeurent résolument attachés à la préservation de l'intégrité du parc Longchamp, nous faisons appel à votre sens des responsabilités et du respect du bien public. Décider sans tarder le retrait de l'autorisation irrégulièrement accordée est la réponse la plus sage et la plus économique qui est aujourd'hui en votre pouvoir.

Recevez l'expression de notre profond attachement au respect de la loi pour la préservation du bien public.

Marseille le 28 janvier 2009

Le collectif " SOS LONGCHAMP "